

Proposition de membre Assemblée générale annuelle 2026

Remarque : Toutes les propositions doivent suivre la structure formelle d'une résolution. Commencez par un ou plusieurs énoncés ATTENDU QUE exposant le contexte ou la justification, suivis d'un énoncé IL EST RÉSOLU QUE indiquant clairement la mesure proposée.

Titre de la proposition Désignation pour la gestion et l'intendance de la semence de Sélectionneur de variétés de fourrages et de gazon

Motion

- ATTENDU QUE : Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) a fermé plusieurs de ses établissements de recherche, dont l'Unité de multiplication des semences (UMS) d'Indian Head, supprimant ainsi de nombreux programmes publics de sélection et de conservation de variétés, dont le Projet canadien de semences fourragères (PCSF). Ce dernier constituait un cadre historique de coordination pour la régénération de semences des premières générations et la mise en marché de variétés de semences de gazon et de fourrages mises au point par AAC dans le cadre de ses activités publiques;
- ET ATTENDU QUE : des producteurs de semences pédigrées et des regroupements financés à même des prélèvements auprès des producteurs — y compris la Peace Region Forage Seed Association (Colombie-Britannique et Alberta), la Saskatchewan Forage Seed Development Commission, l'Association manitobaine des producteurs de semence fourragère et McCardle Brothers (Île-du-Prince-Édouard) — ont conclu un accord de transfert de matériel (ATM) pour acquérir des stocks de semences de plusieurs variétés qui demeurent essentielles à l'industrie des semences de gazon et de fourrages;
- ET ATTENDU QUE : les regroupements et les producteurs susmentionnés n'ont pas les moyens de financer intégralement un programme de sélection visant ces variétés et devront donc s'en remettre à l'expertise de producteurs de semences pédigrées et de professionnels du secteur pour maintenir les stocks de semences;
- ET ATTENDU QUE : le Canada dispose d'un bassin limité de sélectionneurs de variétés fourragères à qui confier des mandats contractuels de surveillance de parcelles de semences de Sélectionneur;
- IL EST RÉSOLU QUE : l'Association canadienne des producteurs de semences élabore et mette en œuvre un programme officiel de désignation et d'agrément sous le titre de « Conservateur de semences de Sélectionneur reconnu par l'ACPS », ce qui habiliterait des organisations et des personnes qualifiées à assurer la conservation de stocks de semences de Sélectionneur de variétés mises au point dans le cadre d'activités publiques lorsque le sélectionneur ou l'institution publique d'origine n'est plus en mesure d'exercer cette fonction ou ne souhaite plus le faire;
- ET IL EST RÉSOLU QUE : l'ACPS consulte les parties prenantes du secteur, les propriétaires de variétés, les sélectionneurs, les regroupements de producteurs de semences et les associations provinciales de semences fourragères afin de définir les critères d'admissibilité, les normes d'assurance qualité, les exigences de documentation et les mécanismes de contrôle relatifs à une telle désignation.

Proposition de membre Assemblée générale annuelle 2026

Remarque : Toutes les propositions doivent suivre la structure formelle d'une résolution. Commencez par un ou plusieurs énoncés ATTENDU QUE exposant le contexte ou la justification, suivis d'un énoncé IL EST RÉSOLU QUE indiquant clairement la mesure proposée.

Bref historique de la question (SVP, 150 mots maximum)

Le régime canadien de semences pédigrées repose directement sur l'intégrité et la disponibilité des semences de Sélectionneur. Au fil des ans, des institutions fédérales et provinciales se sont chargées de la conservation de nombreuses variétés fourragères et de gazon mises au point dans le cadre de programmes publics de sélection. Le Projet canadien de semences fourragères en est un exemple.

Le secteur public a récemment amputé ses capacités de sélection, fermé des programmes de sélection et établi de nouvelles priorités institutionnelles, ce qui laisse planer une incertitude concernant la gestion à long terme d'un nombre croissant de variétés de semences de Sélectionneur. Ces variétés continuent d'apporter une valeur économique substantielle aux producteurs de semences et aux producteurs agricoles canadiens, mais aucun mécanisme national ne permet à des organisations tierces qualifiées d'assumer officiellement la responsabilité de la conservation des semences de Sélectionneur.

À défaut d'une solution claire pour la reprise des activités délaissées par le secteur public, des profils génétiques précieux risqueraient de disparaître du système semencier canadien, en dépit d'une demande commerciale soutenue.

Notes supplémentaires et autres considérations (SVP, 75 mots maximum)

Compte tenu des capacités changeantes du secteur public en matière de sélection, le régime canadien de semences pédigrées doit se doter d'un mécanisme pratique pour garantir le maintien des semences de Sélectionneur. La création d'un titre de « Conservateur de semences de Sélectionneur reconnu par l'ACPS » permettrait de préserver des profils génétiques précieux, de maintenir la confiance dans l'intégrité variétale et d'établir un cadre de succession ordonné pour l'intendance de variétés mises au point par le secteur public.

Présentée par Peace Region Forage Seed Association

Appuyée par Saskatchewan Forage Seed Development Commission

Date Le 10 juin 2026